



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du VENDREDI 8 AVRIL 2022 -

Convocation adressée le 1^{er} avril 2022
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 15 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRESENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, *MAIRE*,

Mmes & MM. GIGAREL Caroline, VAN CAUWENBERGE Aude, LARROQUE Antony, WASTERLAIN Didier, BOUDINA Malika, DUFOUR Stéphane, FLINOIS Marie-Catherine, VAN DEN BROECK David, *ADJOINTS AU MAIRE*,

Mmes & MM. DUBUISSON Alexis, LAURENT Danièle, BONDUE Bernard, FROMENT Annie, DIREZ Philippe, MARTIN Olivier, ROLAND Laetitia, ABRAHAM Maxime, BARRE Patrick, JAMES Pierre, FORIEL Christophe, WILLAME Michel, ROULY Brigitte, MABILLE Quentin, *CONSEILLERS MUNICIPAUX*,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : Mme LARVOR Geneviève à Mme BOUDINA Malika, M. TRIGAUT Michel à M. WILMOTTE Stéphane, Mme DUFOUR Nicole à M. DUFOUR Stéphane, Mme LOTTEGIER Malika à Mme VAN CAUWENBERGE Aude, M. CLOEZ Fabien à M. VAN DEN BROECK David, Mme DELVAS Audrey à Mme GIGAREL Caroline, Mme FAROUX Ophélie à M. LARROQUE Antony, M BECQUET Gilles à M. FORIEL Christophe, M. BOTTEAU Vincent à M. MABILLE Quentin,

ABSENTE NON EXCUSEE : Mme BAILLON Kelly.

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur ABRAHAM Maxime est désigné pour remplir cette fonction.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DU BUDGET PRINCIPAL**

N° Acte : 2022-24	Date de l'acte : 08.04.2022	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L2121-14, L2121-31 ;

Considérant qu'il appartient à l'ordonnateur de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées, et qu'à ce titre, il est tenu à la clôture de l'exercice budgétaire d'établir le compte administratif de l'exercice ;

Considérant que Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote de ce compte administratif 2021, conformément aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'ont été présentés le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Considérant qu'a été présenté le compte de gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

Considérant la sincérité des restes à réaliser de l'exercice ;

Considérant les résultats définitifs de l'exercice présentés ci-dessous :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 759 231.08	G	16 252 086.48
	Section d'investissement	B	12 001 107.34	H	7 076 908.07
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0.00 (si déficit)	I	1 605 657.31 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0.00 (si déficit)	J	2 159 956.38 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			24 760 338.42		27 094 608.24
			(=A+B+C+D)		(=G+H+I+J)
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	3 157 780.99	L	6 486 591.29
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	3 157 780.99	=K+L	6 486 591.29

N° Acte : 2022-24	Date de l'acte : 08.04.2022	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

